



Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2013

Publication : 16/04/2013

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 100413_D0001

Nbre de Conseillers
en exercice : 29
présents : 20
votants : 24

O B J E T: Tableau du conseil municipal.

L'AN DEUX MIL TREIZE ET LE MERCREDI 10 AVRIL A 17 H 30, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA GAUDE DUMENT CONVOQUE LE JEUDI 04 AVRIL 2013, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE, A LA MAIRIE, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR MICHEL MEÏNI, MAIRE.

20 ETAIENT PRESENTS : M. Michel MEÏNI, M. Bruno BETTATI, Mme Claude BRUN, Mme Marion DWERNICKI, M. Jean-François FOUREL, M. Jean-Louis TRANI, Mme Monique TOSELLO, Mme Laurence SCIARRI, M. Olivier RENAUDO, M. Jean-Marie CUER, M. Bernard HULLIN, M. Jean-Marie VALENZA, Mlle Nathalie DURAND, Melle Barbara MERLINO, M. Alexis FONTAINE, M. Roger DROUIN, Mme Annie PIGNAL, M. François OCELLI, Mme Pascale MONROLIN, M. Frédéric LEFEVRE.

4 POUVOIRS : Mme Laetitia ROUBAUD représentée par M. Bruno BETTATI, Melle Claire BAGNIS représentée par Mlle Barbara MERLINO, M. Jean-Pierre ALFONSI représenté par M. François OCELLI, M. Philippe SCOTTO représenté par Mme Pascale MONROLIN.

5 ABSENTS : Mme Vanessa SIEGEL, M. André ROGGERI, M. Bruno LAMY, Mme Marie-France LANGLOIS, Mlle Lydie AUDDINO

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Olivier RENAUDO.

RAPPORTEUR : M. le Maire

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2123-20 et suivants,

VU la délibération du 31 juillet 2009 fixant les taux des indemnités allouées aux élus,

VU l'avis de la commission,

CONSIDERANT qu'il convient de mettre à jour l'ordre du tableau afin de tenir compte des changements intervenus dans ce dernier à la suite des démissions et des retraits de délégations de fonctions,

CONSIDERANT qu'il convient dès lors de modifier les taux des indemnités des élus qui ont été fixés par délibération du 31 juillet 2009,

CONSIDERANT qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi les indemnités de fonctions versées aux élus,

CONSIDERANT que l'indemnité est calculée par un pourcentage de l'indice 1015 de la fonction publique territoriale,

Aussi, il est proposé au conseil municipal :

- d'attribuer aux élus une indemnité de fonction suivant tableau récapitulatif annexé à la présente délibération ;
- de fixer l'entrée en vigueur de ces dispositions au 1^{er} avril 2013.

Le conseil municipal adopte les propositions ci-dessus, par :

18 VOIX POUR : M. Michel MEÏNI, M. Bruno BETTATI, Mme Claude BRUN, Mme Marion DWERNICKI, M. Jean-François FOUREL, M. Jean-Louis TRANI, Mme Monique TOSELLO, Mme Laurence SCIARRI, M. Olivier RENAUDO, M. Jean-Marie CUER, M. Bernard HULLIN, M. Jean-Marie VALENZA, Mlle Nathalie DURAND, Melle Barbara MERLINO, M. Alexis FONTAINE, Mme Laetitia ROUBAUD représentée par M. Bruno BETTATI, Melle Claire BAGNIS représentée par Mlle Barbara MERLINO, M. Roger DROUIN.

6 ABSTENTIONS : M. Jean-Pierre ALFONSI représenté par M. François OCELLI, Mme Annie PIGNAL, M. François OCELLI, Mme Pascale MONROLIN, M. Philippe SCOTTO représenté par Mme Pascale MONROLIN, M. Frédéric LEFEVRE.

VOIX CONTRE : Néant

Fait et délibéré, le jour, mois et an que ci-dessus.

Les membres du conseil municipal

Le Maire,
Vice-Président de la Métropole Nice
Côte d'Azur,

Michel MEÏNI

ANNEXE A LA DELIBERATION DU 10 AVRIL 2013

TAUX DES INDEMNITES ACCORDEES AUX ELUS

N° dans l'ordre du tableau	Fonction	Taux
1	M	55%
2	A	39%
5 - 7 - 10 - 11	A	13%
3 - 4 - 6 - 8 - 9	A	8,80%
16 - 19	CM	6%
13 - 14 - 15 - 18 - 20 - 21 - 22 - 23	CM	3,60%
12 - 17	CM	0,00%